

Question écrite**Pour des achats publics équitables à Delémont : comment faire mieux ?**

Lors de la séance du Conseil de Ville du 25 novembre 2013, nous avons interpellé par une question orale le Conseil communal au sujet de l'enquête et du classement réalisé par Solidar (ex-OSEO). Pour rappel, cette enquête classe les communes suisses en leur attribuant une note selon leur responsabilité globale dans les domaines de coopération au développement et d'achats publics équitables. Une première enquête avait déjà eu lieu à ce sujet en 2011.

Si en 2011, nous obtenions un « méritoire » 52 pts / 100 (note plombée par notre absence de politique d'achat), en 2013, nous n'obtenons plus que 47 pts / 100, dont un 9.5 pts / 50 au niveau de notre politique d'achats. Ce mauvais score de 9.5 pts / 50 a suscité l'étonnement du Groupe socialiste, car le Conseil de Ville, dans sa séance du 31 janvier 2011 avait accepté la motion 5.17/10 « Pour des achats équitables ! » et que la dite motion devrait donc aujourd'hui déployer tous ses effets.

Nous souhaiterions donc, par cette question écrite, dresser le bilan de l'application de la motion 5.17/10 et, si possible, tirer les enseignements qui s'imposent afin d'améliorer le comportement de la Ville en matière d'achats publics.

1. De quelle manière la Commune oblige-t-elle les entreprises, fournisseurs et prestataires de service à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ? Comment cette mesure a-t-elle été perçue par ceux-ci ?
2. De quelle manière la Commune sensibilise-t-elle l'ensemble de l'administration publique sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient sociales, écologiques et économiques ? De quelle manière, la Commune informe-t-elle la population des mesures décidées et mises en œuvres ?
3. En 2006, en réponse à la motion 5.03/06 « Politique d'achat des vêtements de la municipalité », le Conseil communal annonçait au Conseil de Ville que le Service des Travaux publics « respecte d'ors et déjà ce principe ». En réponse à notre question orale de novembre 2013, le Maire déclare « ces vêtements [...] n'ont malheureusement pas d'équivalent dans le domaine des produits solidaires ». Comme cela s'explique-t-il ?
4. Comment le Conseil communal explique-t-il que les communes de Carouge, Le Locle, Yverdon améliorent leur responsabilité en matière d'achats équitables ? Envisage-t-il de s'approcher de celles-ci et d'ouvrir des collaborations intercommunales à ce sujet ?
5. De façon plus générale, quelles nouvelles mesures le Conseil communal entend-il mettre en place ? Comment compte-t-il « améliorer la politique d'achat de la Commune » ?

Nous remercions par avance le Conseil communal pour sa réponse.



 Groupe PS
 Sébastien Lapaire